

# RAPPORT SFCR

Rapport à destination du Public

Version du : 13/03/2018

Matricule ACPR : 4050570  
Code LEI : 969500OKZ6LV2BZNS113

## Sommaire :

<b>SYNTHESE DU RAPPORT</b> .....	<b>3</b>
<b>ACTIVITE ET RESULTATS</b> .....	<b>3</b>
2.1    ACTIVITE DE LA SAMBO.....	3
2.2    RESULTATS DE SOUSCRIPTION .....	4
2.3    RESULTATS DES INVESTISSEMENTS.....	6
2.4    AUTRES INFORMATIONS SUR LES RESULTATS.....	7
2.5    AUTRES INFORMATIONS.....	8
<b>3    SYSTEME DE GOUVERNANCE</b> .....	<b>8</b>
3.2    EXIGENCES DE COMPETENCE ET D’HONORABILITE .....	12
3.3    SYSTEME DE GESTION DES RISQUES (DONT L’ORSA) .....	13
3.4    SYSTEME DE CONTROLE INTERNE .....	16
3.5    SOUS-TRAITANCE .....	19
3.6    ADEQUATION DU SYSTEME DE GOUVERNANCE.....	20
3.7    AUTRES INFORMATIONS.....	20
<b>4    RISQUES IMPORTANTS DE LA MUTUELLE</b> .....	<b>20</b>
4.1    RISQUE DE SOUSCRIPTION .....	21
4.2    RISQUE DE MARCHE .....	21
4.3    RISQUE DE CREDIT .....	21
4.4    RISQUE DE DEFAUT DE CONTREPARTIE.....	22
4.5    RISQUE DE LIQUIDITE.....	22
4.6    RISQUE OPERATIONNEL.....	22
4.7    AUTRES RISQUES IMPORTANTS .....	22
4.8    AUTRES INFORMATIONS.....	22
<b>5    VALORISATION A DES FINS DE SOLVABILITE</b> .....	<b>23</b>
5.1    ACTIFS .....	23
5.2    PROVISIONS TECHNIQUES.....	24
<b>5.3    AUTRES PASSIFS</b> .....	<b>25</b>
<b>5.4    AUTRES INFORMATIONS</b> .....	<b>26</b>
<b>6    GESTION DU CAPITAL</b> .....	<b>26</b>
6.1    FONDS PROPRES.....	26
6.2    CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS ET MINIMUM DE CAPITAL REQUIS.....	28
6.3    DIFFERENCES ENTRE LA FORMULE STANDARD ET TOUT MODELE INTERNE UTILISE .....	29
6.4    NON-RESPECT DU MINIMUM DE CAPITAL REQUIS ET NON-RESPECT DU CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS .....	29
6.5    AUTRES INFORMATIONS.....	29
<b>ANNEXE I : COMPTES DE RESULTATS TECHNIQUES</b> .....	<b>30</b>

## Synthèse du rapport

L'année 2017 a été marquée par les sinistres IRMA et MARIA qui ont touché les Antilles. L'activité Plaisance a donc enregistré une perte de 421 k€ en brut et 169 k€ en net.

D'autre part, l'activité Pêche/Plaisance est relativement stable avec un chiffre d'affaires qui augmente (+3,56%). Les rapports Sinistres/Primes (S/P) sont aussi bons que 2016, avec un ratio de 72,96% en 2017 contre 69,96% en 2016. Ce ratio reste correct malgré la dégradation de l'activité Plaisance.

Ensuite, l'activité Santé progresse de +3,71% et enregistre un rapport Sinistres/Primes (S/P) de 71,95% en 2017 contre 71,05% en 2016. Le Chiffre d'affaire de l'assurance Equipage est en progression de +4,57%.

Enfin, il est à noter que la gouvernance de la Mutuelle n'a pas subi de modifications en 2017 et qu'elle est toujours assurée par les instances suivantes :

- le Conseil d'Administration et ses différents comités ;
- la Direction Générale ;
- les Dirigeants effectifs (Directeur Général et Président du Conseil d'Administration) ;
- le Comité de gestion des risques ;
- les Responsables des fonctions clés.

## Activité et résultats

### **2.1 Activité de la SAMBO**

#### **2.1.1 Présentation de la SAMBO**

Créée en 1930 à l'initiative de marins pêcheurs, la SAMBO est une société d'assurance mutuelle à cotisations variables régie par le Code des assurances. Elle est constituée de l'ensemble des sociétaires qui répondent aux conditions fixées dans ses statuts. Le nombre de salariés en équivalent temps plein est de 25 et le chiffre d'affaires 2017 est de 21 011 k€. La SAMBO est société indépendante ne faisant pas partie d'un groupe et dont le siège est situé à Quimper (29).

L'autorité de contrôle chargée du contrôle financier de la Mutuelle est l'ACPR situé au 61 Rue Taitbout – 75436 PARIS CEDEX 09. Le numéro de matricule ACPR est le 4050570.

Le Commissaire aux comptes de la Mutuelle est le Cabinet PricewaterhouseCoopers Entreprises dont les bureaux sont situés au 9 Rue du Président Sadate – CS 82031 – 29018 Quimper cedex.

Leader de l'assurance de la pêche artisanale avec 1 249 navires assurés et des capitaux assurés dépassant les 277 millions d'euros, la SAMBO a choisi dès l'origine de s'impliquer auprès des marins pêcheurs pour accroître la protection des hommes et des navires. La SAMBO assure 3 111 navires de plaisance pour des capitaux assurés dépassant les 91,6 millions d'euros, et également plus de 13 000 adhérents en complémentaire santé.

Les produits commercialisés par la Mutuelle sont les suivants (France uniquement) :

- Corps de navires professionnels ;
- Plaisance ;
- Contrats individuels santé ;
- Contrats santé TNS (Travailleur Non Salarié) ;
- Contrats collectifs santé ;

- Assurance Equipage (Article L.5542-21 du code des transports).

### 2.1.2 Evolutions et tendances majeures

Le Chiffre d'affaires 2017 a augmenté globalement de +3,65%. Il est à noter que tous les produits commercialisés ont vu leur chiffre d'affaires augmenter.

## 2.2 Résultats de souscription

### 2.2.1 Revenus et dépenses de souscription

L'année 2017 a été marquée par une sinistralité moins importante que 2016 pour l'activité Pêche et plus marquée sur l'activité Plaisance avec notamment les sinistres IRMA et MARIA sur la zone Antilles. Les bons résultats de l'activité Pêche compense significativement l'activité Plaisance. L'activité Santé a enregistré un rapport Sinistres/primes relativement stable. Ceci confirme à nouveau la politique de souscription menée sur cette activité et nous permet de constater que les prix que nous pratiquons sont corrects.

### 2.2.2 Analyse de la performance de souscription globale

#### ❖ Primes acquises

Les primes acquises détaillées ci-dessous ont augmentées de 7,2 % en 2016 :

Primes (en K€)		
	2016	2017
Pêche	6 845	6 988
Plaisance	893	1 025
Santé	12 533	12 998
<b>Total</b>	<b>20 271</b>	<b>21 011</b>

Les primes Pêche ont été augmentées en 2017 de 1% suite à la décision du Conseil d'Administration et du fait des bons résultats de cette activité depuis 4 ans. Les primes Plaisance continuent de progresser fortement conformément à la stratégie de développement de la Mutuelle.

Les primes Santé « Individuelles » sont en augmentation et ceci s'explique notamment par la vente de notre produit TNS (Travailleur Non Salarié).

Les primes Santé « Collectifs » sont en faible développement. Ceci est sans doute dû à la cristallisation du marché à la suite de la mise en place de l'ANI à effet du 01/01/2016.

#### ❖ Charges de sinistres

La sinistralité Pêche est en baisse et retrouve un niveau comparable à 2015 contrairement à la sinistralité Plaisance qui a connu une forte progression due à un évènement majeur. Les charges de sinistres brutes sont ventilées comme suit et ont augmenté globalement de 23,15 % :

<b>Sinistres (en K€)</b>		
	<b>2016</b>	<b>2017</b>
Pêche	4 969	4 670
Plaisance	751	1 423
Santé	9 462	9 970
<b>Total</b>	<b>15 182</b>	<b>16 063</b>

<b>Ratio S/P</b>		
	<b>2016</b>	<b>2017</b>
Pêche	72,59 %	66,83 %
Plaisance	84,10 %	138,83 %
Santé	75,50 %	76,71 %
<b>Total</b>	<b>74,90 %</b>	<b>76,45 %</b>

#### Sinistralité Corps de navires professionnels et Plaisance :

Les sinistres réglés sont en diminution de 16,26% en brut et 29,82% en net. Les provisions pour sinistres s'élèvent à 4 766 k€ en brut contre 3 065 k€ en 2016. Le rapport S/P (Sinistres/Primes) est de 76,04% contre 73,92% en 2016. En net, le rapport S/P est de 74,24 % contre 83,02% en 2016. A noter, que l'année 2017 est meilleure que 2016 en Pêche ce qui amorti fortement la charge de sinistres Plaisance. Les cyclones Maria et Irma représentent une charge de sinistres de 730 k€ (19 dossiers enregistrés).

#### Sinistralité Santé et Equipage :

Les sinistres réglés sont en augmentation de +4,60 % alors que les primes augmentent de 3,70 %. Les provisions sur sinistres sont en diminution de 106k€ en brut. Le rapport S/P brut est de 76,71% en 2017 contre 75,50% en 2016. En net, le rapport S/P est de 77,08 % contre 75,82 % en 2016.

### **2.2.3 Performance de souscription par ligne d'activité**

Pour l'année 2017, les résultats techniques obtenus par branche d'activité sont présentés dans les tableaux situés en annexe I de ce rapport.

#### Activité Corps de navires professionnels :

Le portefeuille de contrats se compose de 1 249 unités pour une valeur assurée globale de 277 M€, soit une valeur moyenne assurée par navire de 222 000 €.

Les primes brutes 2017 sont en légère augmentation soit +2,09% contre -0,42% en 2016. Il convient de rappeler que la Mutuelle avait décidé de ne pas augmenter les primes au 01/01/2016. Par contre, les primes 2017 ont subi une augmentation de 1,50%.

#### Activité Plaisance :

Le portefeuille de contrats Plaisance se compose de 3 111 unités pour une valeur assurée globale de 91,6 M€, soit une valeur moyenne de 29 445 €. Le portefeuille progresse de 239 unités supplémentaires.

Les primes brutes 2017 sont en augmentation de 14,82% contre 19,71% en 2016.

#### Activité Santé :

Au 31/12/2017, la Mutuelle compte 13 147 adhérents contre 12 481 en 2016. Les primes sur contrats individuels augmentent de +1,98 % (4 838 k€ contre 4 744 k€). Les options individuelles sur contrats collectifs

progressent de 19,67 % (736 k€ contre 615 en 2016). Les primes sur contrats collectifs augmentent de 5,18 % en 2017 contre 11,14% en 2016. Les primes en gestion déléguée diminuent de -4.64 %.

#### Activité Equipage :

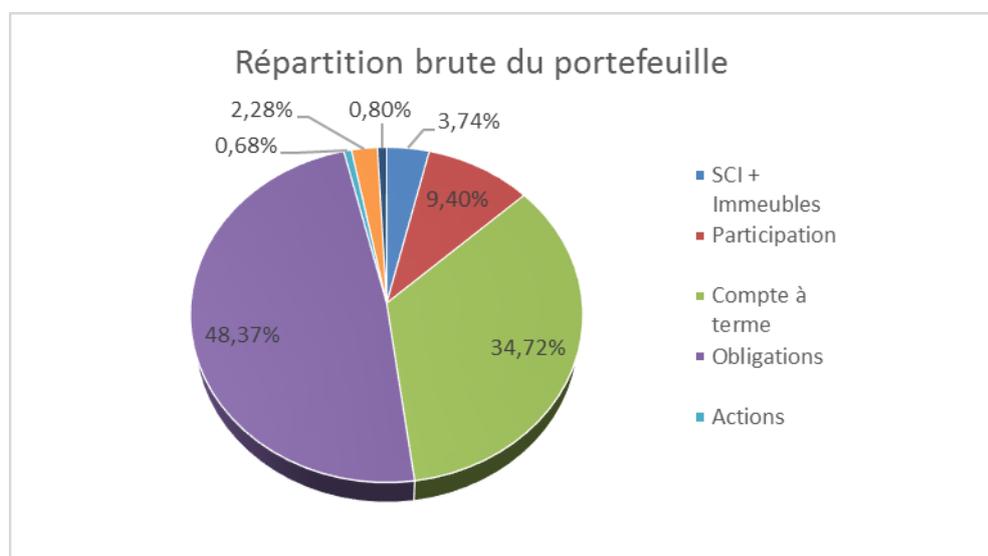
Les primes Equipage augmentent de +4,57 % en 2017 contre +11,42% en 2016.

## 2.3 Résultats des investissements

### 2.3.1 Revenus et dépenses de placements

La répartition des produits de placements est la suivante sur l'exercice 2017 :

ETAT RECAPITULATIF DES PLACEMENTS 2017									
	Comptes	Valeur inscrite au bilan			Valeur de réalisation	Plus-values latentes	Produits de placements	Taux de rendement	Répartition brute du portefeuille
		Valeur brute	Corrections de valeur	Valeur nette					
SCI + Immeubles	21	1 077 290,05	-329 594,77	747 695,28	2 459 000,00	1 711 304,72	4 200,00	0,00%	3,74%
Participation	234 + 26 + 2302 + 2305	2 704 677,61	-2 065 163,29	639 514,32	639 514,32	0,00	58 149,00	2,15%	9,40%
Compte à terme	233	9 990 000,00	0,00	9 990 000,00	9 990 000,00	0,00	221 444,47	2,22%	34,72%
Obligations	231	13 917 866,68	-242 184,08	13 675 682,60	14 450 079,77	774 397,17	230 180,84	1,65%	48,37%
Actions	230	195 689,27	0,00	195 689,27	203 940,13	8 250,86	1 603,05	0,82%	0,68%
SICAV Obligataires	231	655 424,25	0,00	655 424,25	669 102,18	13 677,93	0,00	0,00%	2,28%
SICAV Actions	230	230 427,76	0,00	230 427,76	236 916,19	6 488,43	0,00	0,00%	0,80%
		<b>28 771 375,62</b>	<b>-2 636 942,14</b>	<b>26 134 433,48</b>	<b>28 648 552,59</b>	<b>2 514 119,11</b>	<b>515 577,36</b>	<b>1,79%</b>	<b>100,00%</b>



Pour rappel, un mandat de gestion de placement a été mis en place auprès du Crédit Maritime Bretagne Normandie en fin d'année 2016. Ce portefeuille sous gestion est passé de 1 332 k€ à 8 141 k€ en valeurs brutes. Les plus-values latentes sur ce portefeuille représentent 284 k€.

On peut constater un taux de rendement moyen du portefeuille total de +1,79 % en 2017 contre +2,37% sur l'année 2016 (hors plus-values latentes).

#### Placements :

Les produits de placements sont en diminution de 61 k€ du fait de la baisse des taux. Les charges de placements s'élèvent à 111 k€ en 2017 contre 240 k€ en 2016. Pour rappel, le résultat favorable de l'exercice

2016 nous avait incités à provisionner certains titres dont l'avenir était jugé incertain. En 2017, aucune provision n'a été nécessaire.

#### ❖ Frais financiers

Les frais de gestion interne et externe des placements et des frais financiers sont passés de 26 k€ en 2016 à 50 k€ en 2017. Ceci s'explique par l'augmentation du portefeuille en gestion sous mandat et des nombreux achats de titres obligataires.

#### ❖ Plus ou moins-values réalisées

Il a été constaté une plus-value significative sur l'exercice 2017 suite à la vente d'une SCI qui permet de dégager la somme de 48 k€. En 2016, la Mutuelle n'avait pas enregistré de plus ou moins-values sur la réalisation des placements. Il est à noter la forte plus-value latente sur le siège de la Mutuelle, soit 1 610 k€ sur un total de plus-values latentes de 2 514 k€ contre 2 379 k€ en 2016.

### 2.3.2 Investissement dans une titrisation

La Mutuelle ne réalise aucune opération en titrisation.

### 2.4 Autres informations sur les résultats

#### Commissions reçues des réassureurs Corps de navires professionnels :

Le montant des commissions reçues des réassureurs est de 1 256 k€ en 2017 contre 1 134 k€ en 2016. Pour rappel, en 2016, ce montant avait été amputé de 32 k€ du fait du S/P dégradé.

#### Commissions reçues des réassureurs Plaisance :

Le montant des commissions reçues des réassureurs est de 122 k€ en 2017 contre 113 k€ en 2016.

#### Commissions reçues des réassureurs Santé :

Le montant des commissions reçues des réassureurs est de 376 k€ en 2017 contre 356 k€ en 2016.

#### Frais généraux et résultat technique :

Les frais généraux de la SAMBO augmentent très légèrement, soit +0.20 % contre +2,08 % en 2016. Le résultat technique ressort à 2 242 k€ en 2017, contre 1 891 k€ en 2016 et se répartit comme suit :

- Activité Corps de navires : 958 k€ contre 438 k€ en 2016
- Activité Santé et Equipage : 1 284 k€ contre 1 452 k€ en 2016

#### Résultat exceptionnel :

Les charges exceptionnelles passent de 399 k€ à 437 k€ du fait du passage de certaines primes en irrécupérables.

Les produits exceptionnels sont en légère diminution (576 k€ contre 613 k€ en 2016). A noter, la reprise de provision pour primes impayées pour un montant de 448 k€.

#### Impôts et résultat comptable :

Le montant de l'impôt société s'élève à 770 k€ et le résultat comptable à 1 774 k€ contre 1 411 k€ en 2016.

## 2.5 Autres informations

Il n'y a pas d'autres informations notables à préciser.

## 3 Systeme de gouvernance

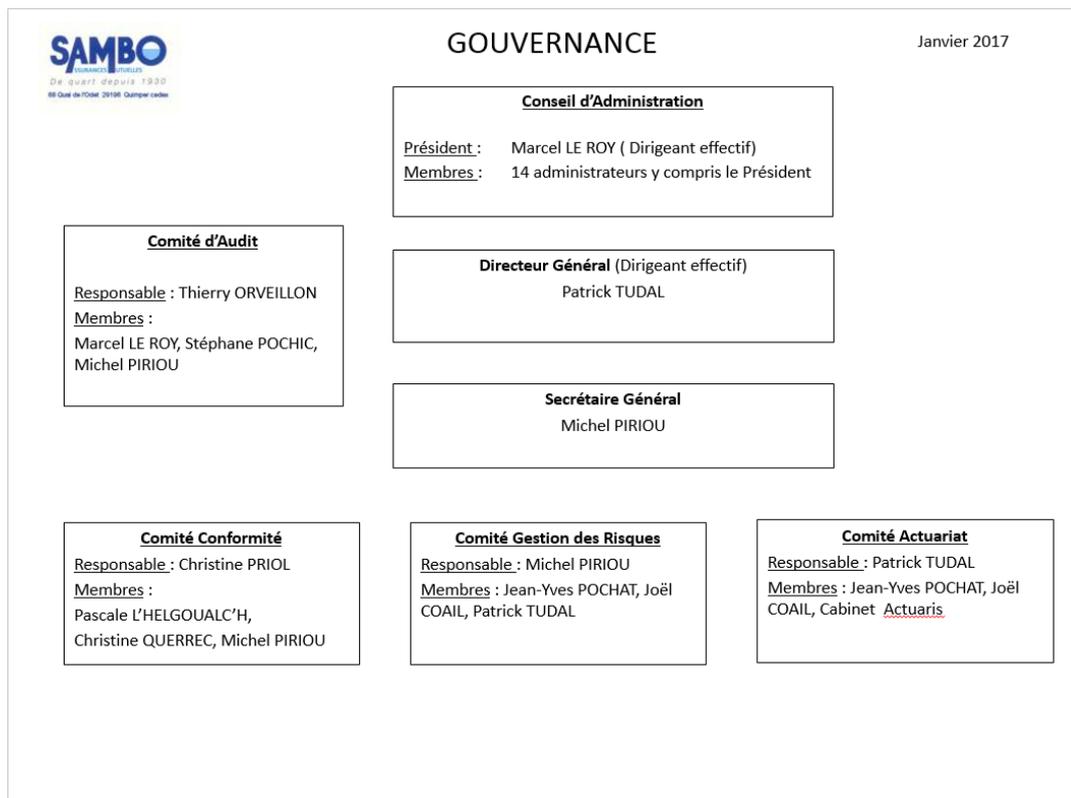
### 3.1.1 Informations générales sur le système de gouvernance

#### 3.1.2 Structure de gouvernance

La gouvernance de la SAMBO, qui n'a pas subi de modifications en 2017, est assurée par les instances suivantes :

- le Conseil d'Administration et ses différents comités ;
- la Direction Générale ;
- les Dirigeants effectifs (Directeur Général et Président du Conseil d'Administration) ;
- le Comité de gestion des risques ;
- les Responsables des fonctions clés.

Le schéma simplifié présenté ci-dessous décrit cette organisation générale :



### 3.1.3 Acteurs majeurs liés à la gouvernance de la SAMBO

#### 3.1.2.1. Instances dirigeantes

##### ❖ Conseil d'Administration

L'administration de la société est confiée à un Conseil d'Administration nommé par l'Assemblée générale. Le Conseil d'Administration est actuellement composé de quatorze membres dont l'un est élu par le personnel salarié dans les conditions prévues à l'article L 322-26-2 du code des assurances.

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués à l'assemblée générale et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires la concernant. Conformément aux dispositions de la législation en vigueur, les administrateurs sont responsables, individuellement ou solidairement suivant les cas, envers la société ou envers les tiers, soit des infractions aux lois et règlements en vigueur, soit des fautes qu'ils auraient commises dans leur gestion.

Il existe en outre une charte qui définit l'organisation de la gouvernance globale. Compte tenu de la taille de la SAMBO, le Conseil d'Administration a choisi un fonctionnement en Comité afin de minimiser les risques et d'en avoir une meilleure maîtrise. La Charte de Gouvernance Globale est revue au moins annuellement et fait l'objet d'une validation par le Conseil d'Administration.

##### ❖ Dirigeants effectifs

Conformément à l'article L322-3-2 et R322-168 du Code des assurances, la Mutuelle est dirigée par deux personnes :

- Marcel LE ROY, Président du Conseil d'administration ;
- Patrick TUDAL, Directeur Général.

##### ❖ Direction Générale

La Direction Générale de la société est assumée par Patrick TUDAL, salarié, sous le contrôle du Conseil d'Administration et dans le cadre des orientations arrêtées par celui-ci.

Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément à l'assemblée générale et au conseil d'administration. Il représente la société dans ses rapports avec les tiers. Le Directeur Général assiste aux réunions du Conseil d'Administration avec voix consultative.

##### ❖ Comité d'audit

La fonction Audit Interne est assurée par le Comité d'Audit. Le Comité peut faire appel à des cabinets extérieurs pour mener des missions d'audits. Il se réunit au minimum deux fois par an sur la demande de son responsable. A l'issue de chaque réunion, le Comité rend compte de toute conclusion et recommandation au Conseil d'Administration suivant.

### ❖ **Comité de gestion des risques**

Le responsable de la fonction de gestion des risques et les membres se réunissent en Comité de Gestion des Risques au minimum une fois par an sur la demande de son responsable.

Il traite notamment les sujets suivants :

- Analyse et évaluation des risques clés ;
- Suivi des plans d'action d'encadrement des risques ;
- Suivi de la cartographie des risques ;
- Politiques de gestion des risques (validation et revue) ;
- Définition du niveau d'appétence et tolérance au risque ;
- Adéquation des limites de risques avec le niveau réel des risques.

En parallèle de ces missions, ce Comité est chargé de la mise en place et du pilotage du dispositif d'évaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA). Un compte-rendu est rédigé à l'issue de chaque réunion. Celui-ci est validé par le comité et transmis à chaque participant du comité.

Le responsable gestion des risques est doté de caractéristiques d'indépendance et de responsabilités disposant de ressources, autorité, et expertise pour pouvoir communiquer avec tout membre du personnel, la Direction Générale et le Conseil d'Administration, et ayant un accès non restreint à l'information.

### ❖ **Comité actuariat**

Le responsable et les membres se réunissent en Comité au minimum deux fois par an sur la demande de son responsable.

Il traite notamment les sujets suivants :

- Calculs des provisions techniques ;
- Calculs SCR / MCR ;
- Revue de la politique globale de souscription, de provisionnement et de réassurance.

Un compte-rendu est rédigé à l'issue de chaque réunion.

### ❖ **Comité conformité**

Le responsable et les membres se réunissent en Comité au minimum une fois par an sur la demande de son responsable.

Il traite notamment les sujets suivants :

- Analyse et détermination des actions à mener au travers des points d'actualités ;
- Identification et évaluation du risque de conformité ;
- Point sur l'actualité réglementaire ;
- Revue ponctuelle des procédures en cours afin de s'assurer de leurs adéquations avec les règles de conformité.

Un compte-rendu est rédigé à l'issue de chaque réunion. Le Comité Conformité, composé de 4 personnes s'est réuni une fois durant l'année 2016.

### 3.1.2.2. Fonctions clés

Au sein de la Mutuelle, les responsables des quatre fonctions clés ont été nommés et ont fait l'objet d'une déclaration auprès de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) :

- Fonction de gestion des risques : Michel PIRIOU, Secrétaire Général ;
- Fonction actuarielle : Patrick TUDAL, Directeur Général ;
- Fonction de vérification de la conformité : Christine PRIOL, Assistante de Direction ;
- Fonction audit interne : Thierry ORVEILLON, Directeur ARCOBREIZH, (non salarié SAMBO).

Ces fonctions clés sont indépendantes et disposent de l'autorité, des ressources et de l'expertise nécessaires pour mener à bien leurs missions et communiquer, à leur initiative, avec tout membre du personnel, la Direction Générale et le Conseil d'administration.

#### ❖ Fonction de gestion des risques

Le responsable de la fonction clé de gestion des risques a notamment pour missions d'identifier, de mesurer, contrôler, gérer et déclarer en permanence les risques significatifs pour l'activité de la SAMBO qui sont identifiés dans le cadre de la cartographie synthétique. Cette fonction clé procède également à la mise en œuvre de l'évaluation interne des risques et de la solvabilité.

#### ❖ Fonction actuarielle

Au sein de la SAMBO, cette fonction clé veille à :

- Coordonner le calcul des provisions techniques ;
- Garantir le caractère approprié des méthodologies, des modèles sous-jacents et des hypothèses utilisés pour le calcul des provisions techniques ;
- Apprécier la suffisance et la qualité des données utilisées dans le calcul des provisions techniques.
- Comparer les meilleures estimations aux observations empiriques ;
- Informer la Direction Générale et le Conseil d'Administration de la fiabilité et du caractère adéquat du calcul des provisions techniques ;
- Emettre un avis sur la politique globale de souscription et un avis sur l'adéquation des provisions prises en matière de réassurance.

#### ❖ Fonction de vérification de la conformité

La fonction de vérification de la conformité exerce notamment les missions suivantes :

- Conseiller la Direction Générale et le Conseil d'Administration sur le respect des dispositions législatives, réglementaires et administratives ;
- Evaluer l'impact possible de tout changement de l'environnement juridique sur les opérations de la SAMBO, ainsi qu'identifier et évaluer le risque de conformité ;
- Sensibiliser l'ensemble du personnel au risque de non-conformité ;
- Produire, au moins annuellement, un rapport sur les questions de conformité à la Direction Générale.

#### ❖ **Fonction d'audit interne**

Au sein de la mutuelle, le responsable de la fonction clé d'audit interne exerce ses missions d'une manière objective et indépendante des fonctions opérationnelles.

A ce titre, il lui incombe particulièrement de :

- Evaluer notamment l'adéquation et l'efficacité du système de contrôle interne et les autres éléments du système de gouvernance ;
- Rendre compte de toute conclusion et toute recommandation de l'audit interne à l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle qui détermine quelles actions doivent être menées pour
- 
- chacune de ces conclusions et recommandations de l'audit interne et veiller que ces actions soient menées à bien ;
- Donner un avis sur le renouvellement des mandats des Commissaires aux Comptes, les comptes annuels et le rapport sur le contrôle interne.

#### **3.1.4 Rémunération**

La politique salariale de la Mutuelle est pilotée par la Direction Générale. Cette dernière ne privilégie pas le versement de primes liées à des objectifs commerciaux. L'éventuelle part salariale variable étant très faible par rapport aux rémunérations fixes. A la SAMBO, il n'existe pas de régime de retraite spécifique. C'est le régime général qui est appliqué.

### **3.2 Exigences de compétence et d'honorabilité**

#### ❖ **Compétences des fonctions clés**

Pour toutes les fonctions clés, il est à minima requis :

- Une expérience significative dans son domaine ;
- Une capacité d'analyse ;
- Un sens des responsabilités.

#### ❖ **Honorabilité des fonctions clés**

Les responsables des fonctions clés agissent de bonne foi en toutes circonstances et ne prennent aucune initiative qui pourrait nuire aux intérêts de la société.

Ils s'engagent personnellement à respecter la confidentialité totale des informations qu'ils reçoivent, des débats auxquels ils participent et des décisions prises. Ils s'interdisent d'utiliser pour leur profit personnel ou pour le profit de quiconque les informations privilégiées auxquelles ils ont accès.

### 3.3 Système de gestion des risques (dont l'ORSA)

#### 3.3.1 Présentation du système de gestion des risques

##### 3.3.1.1. Principes de la gestion des risques au sein de la SAMBO

La SAMBO place la gestion des risques au centre de son processus décisionnel et a procédé, pour ce faire, à l'analyse de son profil de risques et suit ses risques clés via le Comité de gestion des risques.

Une politique de gestion des risques a rédigée au sein de la SAMBO et les objectifs de celle-ci sont les suivants :

- Déterminer les catégories de risques et les méthodes visant à mesurer les risques,
- Décrire la manière dont sont gérés chaque catégorie et domaine de risques pertinents, et toute agrégation potentielle des risques,
- Décrire le lien entre l'évaluation du besoin global de solvabilité identifié lors de l'ORSA, les exigences réglementaires de capital et les limites de tolérances au risque de la Mutuelle,
- Préciser les limites de tolérance au risque au sein de toutes les catégories pertinentes de risques conformément à l'appétence au risque de la Mutuelle,
- Décrire la fréquence et le contenu des simulations de crises régulières, ainsi que les situations qui justifieraient des simulations de crise ad hoc.

Le Comité de gestion des risques suit et évalue les risques sur un outil développé sur Excel. Son responsable formalise un compte rendu à chaque réunion réalisée durant l'année.

##### 3.3.1.2. Faits marquants 2017

Du fait du changement de la politique des placements fin 2016, un ORSA spécifique sur la gestion des placements a été réalisé courant 2017 afin d'indiquer au gestionnaire du portefeuille de placements confiés quels étaient les types de placements à privilégier ainsi que leurs notations et durations.

Courant 2017, une évaluation des risques clés a été effectuée par le Comité Gestion des risques.

##### 3.3.1.3. Responsables de la gestion des risques

Le dispositif de gestion des risques s'appuie sur l'ensemble des acteurs de l'entreprise. Il est complété par l'existence d'instances de contrôle ad hoc et repose sur le respect des règles de fonctionnement, nomenclatures de processus, risques et contrôles, connues et partagées.

##### 3.3.1.4. Dispositif de gestion des risques

###### ❖ Identification des risques clés

La Mutuelle estime que ces risques clés sont les suivants :

- Réassurance : les contrats de la Mutuelle sont fortement réassurés, d'où une certaine dépendance de l'organisme vis-à-vis de ses partenaires réassureurs. Le risque pour la SAMBO en matière de réassurance découle du non-renouvellement d'un ou de plusieurs traités de réassurance. La SAMBO évalue tous les ans ce scénario dans les stress-tests de l'exercice ORSA afin d'évaluer son impact sur ses exigences de solvabilité.
- Indemnisation : la Mutuelle doit avoir une maîtrise permanente de ses coûts de sinistres

- **Souscription** : la Mutuelle doit se développer tout en conservant des rapports S/P satisfaisants
- **Risque opérationnel** : la SAMBO a mené un important chantier à l'issue duquel les processus principaux de l'organisme ont été analysés et documentés. Au 31/12/2017, 143 procédures étaient écrites contre 127 en 2016. 16 procédures supplémentaires ont été rédigées et 26 procédures ont fait l'objet d'une mise à jour. Courant 2017, 19 procédures ont fait l'objet d'un audit dans le cadre du plan d'audit annuel.
- **Sécurité informatique** : un Plan de Continuité d'Activité est rédigé.
- **Placements** : La politique des placements a fait l'objet d'une modification fin 2016. Le Conseil d'Administration a choisi de diversifier les placements, et au besoin, les organismes bancaires ; de conserver une gestion saine et prudente ; d'optimiser les produits financiers en maintenant une marge de solvabilité suffisante ; de mettre en place, si besoin, de la gestion sous mandat. Cette nouvelle politique des placements sera mise en place sous un délai compris entre 2 et 3 ans maximum.
- **Sous-traitance** : Même si la sous-traitance est minime au sein de la Mutuelle, son contrôle est important.
- **Humains («Homme-clé »)** : Un salarié peut cumuler des tâches importantes et se retrouver seul à les accomplir. La Mutuelle attache donc de l'importance au partage de compétences.
- **Risque de mono-activité** : historiquement, la SAMBO est engagée dans l'assurance du monde de la pêche artisanale et des professionnels de la mer. Elle s'est depuis diversifiée en proposant des complémentaires Santé individuelles et collectives et l'assurance de la plaisance naturellement. Malgré tout, la SAMBO n'exerce que 2 branches sous Solvabilité 2, ce qui peut être pénalisant.

#### ❖ Evaluation des risques

Afin d'évaluer ses risques, la Mutuelle a mis en place le processus de cotation du risque décrit ci-après :

- Cotation du risque en tenant compte de quatre impacts possibles, cumulables ou non, (risque de réputation / image, risque d'amendes, risque financier, risque d'impact sur le chiffre d'affaires) :

		Grille 1 - Cotation impact risque			
		Réputation / Image	Amendes régulateurs & conséquences	Financier	Chiffre d'Affaires
1	Faible	Commentaires mineurs dans la presse locale/spécialisée	Pas de sanctions publiques et/ou sanctions < 10 K€	Impact financier < 10K€	Impact faible ou nul
2	Modéré	Série d'articles négatifs dans la presse spécialisée du secteur	Sanctions publiques et/ou sanctions entre 10 K€ et 50 K€	10K€ < impact financier 50K€	Impact de 3 à 10%
3	Fort	Couverture négative de grande ampleur par les médias locaux/spécialisés du secteur	Action du régulateur entraînant une interruption des activités Conséquences entre 50 K€ et 200 K€	50K€ < impact financier > 200K€	Impact de 10 à 20%
4	Très fort	Couverture négative limitée dans le temps par les médias nationaux	Limitation ou retrait d'agrément et/ou collaborateurs concernés risquant l'emprisonnement et/ou conséquences > 200 K€	> 200 K€	Impact de 20 à 30%

- Evaluation de la fréquence à laquelle peut survenir le risque en s'appuyant sur la grille suivante :

Grille 2 - Cotation fréquence - probabilité d'occurrence (en temps)		
1	Très peu probable	3 - 10 ans
2	Peu probable	1 - 3 ans
3	Probable	3 mois - 1 an
4	Très probable	< 3 mois

- Calcul du risque Brut par application d'une matrice :

		Matrice 1 de cotation du risque (Brut)				
		PROBABILITE D'OCCURRENCE (Fréquence)				
		Très peu probable	Peu probable	Probable	Très probable	
		1	2	3	4	
IMPACT RISQUE	Très fort	4	Modéré	Elevé	Très élevé	Très élevé
	Fort	3	Faible	Modéré	Elevé	Très élevé
	Modéré	2	Faible	Faible	Modéré	Elevé
	Faible	1	Faible	Faible	Faible	Modéré

- Evaluation du DMR (Dispositif de Maîtrise de Risque) afin de calculer le risque net. Il consiste en des plans d'actions (contrôles systématiques ou par sondage, développements informatiques, formalisme, amélioration des processus) qui peuvent être mis en place pour minimiser un risque. L'évaluation du DMR permet donc de réduire le risque.

- Après application du DMR, le risque net est évalué suivant la grille ci-dessous :

		Matrice 2 de cotation du risque (Net)			
		(après prise en compte du dispositif de maîtrise de risque)			
		DISPOSITIF DE MAÎTRISE DE RISQUE			
		Très fort	Fort	Modéré	Faible
		4	3	2	1
RISQUE BRUT	Très élevé	Modéré	Modéré	Elevé	Très élevé
	Elevé	Faible	Modéré	Elevé	Elevé
	Modéré	Faible	Faible	Modéré	Modéré
	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible

### ❖ Suivi et maîtrise des risques

Les risques sont suivis annuellement par le Comité de Gestion des Risques.

### ❖ Procédures de reporting et de prise de décisions

Le Comité de gestion des risques reporte sur un fichier Excel les risques clés et procède à leurs évaluations. Les travaux réalisés par la fonction Gestion des Risques permettent à la Direction Générale de mesurer les impacts liés à une prise de décision importante.

## 3.3.2 ORSA

### 3.3.5.1. Politique ORSA

La politique ORSA a pour objectif de définir le cadre et les modalités de la mise en place de l'ORSA au sein de la Mutuelle ainsi que son périmètre d'application.

La mise en place de l'ORSA au sein de la mutuelle est effectuée par le Comité Gestion des Risques.

Ce Comité s'appuie sur la cartographie des risques et plus précisément sur les risques clés pour retenir trois scénarios de stress-tests. Les scénarios retenus pour l'exercice 2016 ont été les suivants :

- Scénario 1 : Non renouvellement des traités de réassurance Pêche/Plaisance
- Scénario 2 : Rapport S/P dégradé en Santé

- Scénario 3 : Notation dégradée sur les placements BPCE

Pour réaliser l'exercice ORSA, le Comité réalise un Business Plan sur 5 ans, le fait valider par la Direction Générale et effectue les calculs de SCR. Les résultats de l'ORSA sont détaillés dans un rapport qui fait l'objet d'une présentation et d'une validation par le Conseil d'Administration.

### 3.3.5.2. Fréquence de l'ORSA

#### ❖ ORSA régulier

L'évaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA) est un processus annuel essentiellement prospectif. Il fait le lien entre la gestion des risques et le plan stratégique et permet de s'assurer de la solvabilité permanente de SAMBO. L'ORSA régulier s'organise autour de trois évaluations conformément à l'article R354-3 du Code des assurances :

- L'évaluation du besoin global de solvabilité ;
- L'évaluation du respect permanent des obligations réglementaires concernant la couverture de marge de solvabilité et des exigences concernant le calcul des provisions techniques ;
- L'évaluation de la mesure dans laquelle le profil de risque de l'organisme s'écarte des hypothèses qui sous-tendent le calcul de marge de solvabilité.

#### ❖ ORSA exceptionnel

Un ORSA exceptionnel peut être réalisé à chaque fois que la Direction Générale en exprime le besoin.

### 3.3.5.3. Utilisation de l'ORSA dans le processus de prise de décision stratégique

L'ORSA exceptionnel fournit au comité de gestion des risques et au Conseil d'administration des simulations de l'impact d'une décision stratégique ou d'un événement extérieur d'une importance significative sur l'état des risques de la SAMBO.

Les rapports ORSA sont pris en compte par le Conseil d'administration pour la prise de décision stratégique.

### 3.3.5.4. Détermination des besoins de solvabilité

La Mutuelle détermine ses besoins de solvabilité en utilisant un logiciel développé par le Cabinet ACTUARIS et en appliquant la formule standard. Les résultats font l'objet d'un contrôle et d'une validation par le Cabinet ACTUARIS.

## 3.4 Système de contrôle interne

### 3.4.1 Procédures de contrôle interne

### 3.3.5.5. Principes du contrôle interne au sein de la SAMBO

Le contrôle interne est un processus de sécurisation des risques et de maîtrise permanente des activités afin d'avoir l'assurance raisonnable d'atteindre les objectifs fixés. Au sein de la SAMBO, le dispositif de contrôle

interne recouvre toutes les actions visant la maîtrise des activités et des risques. Dans ce cadre, les objectifs assignés au dispositif de contrôle interne de la SAMBO sont en particulier les suivants :

- la conformité aux lois et règlements ;
- l'application des instructions et des orientations fixées par la direction générale ou le directoire ;
- le bon fonctionnement des processus internes de la société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs ;
- la fiabilité des informations financières.

Au sein de la SAMBO, le contrôle interne ne se limite donc pas à un ensemble de procédures ni aux seuls processus comptables et financiers.

#### 3.4.1.1 Dispositif de contrôle interne

Au sein de la Mutuelle, cinq niveaux de contrôles peuvent être distingués :

- Auto-contrôle :
  - o toute personne est responsable de son propre contrôle ;
- Contrôle hiérarchique :
  - o supervision des travaux et accomplissement des tâches de vérification ;
  - o analyse de l'activité et des résultats ;
  - o examen régulier du fonctionnement des procédures de contrôle mises en place.
  - o La SAMBO étant divisée en 2 pôles d'activités : Assurance Corps de navires et Assurance de personnes, chaque activité est supervisée par un responsable ;
- Contrôle de direction :
  - o la Direction dispose d'outils fonctionnels de contrôle (contrôle technique et comptable). La SAMBO est dotée d'une application « statistiques » développée en interne. A tout moment, la Direction peut demander l'édition d'un état et ainsi procéder à des contrôles ;
- Gouvernance :
  - o Une charte de gouvernance globale renouvelée en 2016, a permis de définir la création de Comités (Comité Gestion des Risques, Comité Actuariat, Comité Conformité et Comité d'Audit) qui contribuent également à l'efficacité du contrôle interne ;
- Contrôle externe :
  - o Commissaires aux Comptes, Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR).

#### 3.4.1.2 Animation du dispositif de contrôle interne

##### ❖ Moyens utilisés

L'efficacité du contrôle interne repose sur une organisation simple mise en place et dans laquelle chaque salarié connaît précisément ses fonctions via sa fiche de poste. La compétence et l'expérience des équipes en place renforcent cette efficacité. Par ailleurs, la taille de la société facilite la communication entre les salariés ainsi que la montée en compétence.

## ❖ Cartographies des risques et contrôles

Le dispositif de contrôle interne de la SAMBO peut s'appuyer sur des procédures écrites, une cartographie des risques liés aux procédures ainsi qu'une cartographie des risques clé.

## ❖ Procédures clés du contrôle interne

### **Contrôle de conformité des activités et des opérations d'assurance**

Les informations retraçant l'activité de la société sont transmises régulièrement à la Direction Générale. Cette dernière organise, à fréquence hebdomadaire, des réunions de travail avec le Président du Conseil d'Administration et/ou les différents responsables.

### **Contrôle de la gestion des placements**

La stratégie financière a été redéfinie par le Conseil d'Administration en novembre 2016. A cette occasion, un ORSA a été réalisé afin d'analyser plusieurs scénarios de placement. La politique de placements est mise en œuvre par la Direction de la Mutuelle. Le contrôle des rémunérations perçues (produits financiers) est effectué par le service Comptabilité.

### **Dispositif de contrôle des engagements de l'entreprise**

- Risques assurances : La politique de souscription a fait l'objet d'échange lors du Conseil d'Administration du 19/10/2017. Suite à la décision du Conseil, le Directeur Général a transmis les informations aux responsables concernés afin qu'ils appliquent les mesures. Il en est de même pour la politique de souscription ;
- Cessions en réassurance : lors du renouvellement, la Direction Générale a réexaminé les contrats de réassurance et le portefeuille à couvrir, et ce en collaboration avec les réassureurs. Une présentation des résultats des traités de réassurance a été faite lors d'un Conseil d'Administration. Ce dernier a décidé de renouveler la structure de ces contrats à l'identique pour l'année 2017 ;
- Provisions techniques : les provisions techniques de la société sont constituées uniquement des provisions pour sinistres à payer. Les dossiers sinistres sont évalués dossier par dossier et font l'objet d'une revue annuelle systématique. Conformément au Code des Assurances, ces engagements sont couverts par des actifs équivalents.

### **Maîtrise du système d'information**

L'effectif de la société comprend trois informaticiens qui ont en charge le développement et la maintenance de l'ensemble du système d'information.

### **Elaboration et vérification de l'information financière et comptable**

Le service Comptabilité en collaboration avec la Direction Générale est responsable de la tenue des comptes et de l'élaboration de l'arrêté des comptes annuels de la société. La comptabilité est tenue sur un logiciel du marché, SAGE Comptabilité. Des contrôles de cohérence sont réalisés entre les applications métiers (souscription, gestion des contrats, gestion des sinistres) et le logiciel de comptabilité. Il en est de même avec

le logiciel de paie. Les comptes de la SAMBO font l'objet d'une certification par les Commissaires aux Comptes.

#### ❖ Plan de continuité d'activité (PCA)

Au sein de la Mutuelle, il existe un Plan de continuité d'activité qui peut être mis en œuvre uniquement dans le cas d'un événement majeur ayant pour conséquence un impact fort et prolongé sur les activités de la SAMBO. Ce PCA a fait l'objet d'une validation par le Conseil d'Administration.

#### 3.4.2 Politique de conformité

La politique de conformité est mise en place progressivement et l'organisation actuelle est la suivante :

- Recensement de l'ensemble des courriers sortants afin de s'assurer de la conformité de ceux-ci,
- A chaque fois qu'un document sortant fait l'objet d'une modification, le Service Informatique a l'obligation de le faire valider par le Responsable du Comité Conformité,
- A chaque création de document sortant et avant la mise en production, le Service Informatique doit le faire valider par le Responsable du Comité Conformité,
- A chaque audit de procédure, l'auditeur vérifie la conformité et précise dans son rapport si cette procédure doit faire l'objet ou pas d'un audit spécifique.

#### 3.4.3 Fonction clé d'audit interne

La fonction d'audit interne est portée par Thierry ORVEILLON qui a été notifié à l'ACPR. Celui-ci a suivi une formation personnalisée Solvabilité 2 au cours de l'année 2017.

Thierry ORVEILLON n'est pas salarié de la Mutuelle, ce qui lui permet de préserver son indépendance et son objectivité par rapport à ses missions.

#### 3.4.4 Fonction clé actuarielle

Courant 2017, le Comité Actuariat sous la responsabilité de Patrick TUDAL a validé les politiques de provisionnement, de souscription et de réassurance.

Pour la deuxième année consécutive, la SAMBO a confié l'estimation des provisions techniques et l'établissement des cadences de liquidation associées au Cabinet ACTUARIS, membre du Comité Actuariat.

### 3.5 Sous-traitance

#### 3.5.1 Sous-traitance d'activités

Certaines activités non jugées critiques ou importantes au sens de l'article L 354-3 du Code des Assurances sont sous-traitées par la Mutuelle :

- Gestion déléguée pour la branche santé : uniquement sur demande de l'assuré ou de l'intermédiaire
- Placements : dans le cadre de la gestion sous-mandat à concurrence de 8 141 k€ dans les comptes 2017.

Les activités sous-traitées ci-dessous sont réalisées uniquement sur le territoire Français.

### 3.5.2 Sélection et suivi des prestataires de services

Les prestataires de services sont sélectionnés en fonction de leur qualité de services et de leur reconnaissance sur le marché. Ils font l'objet d'un suivi rigoureux notamment dans le reporting d'activité.

#### ❖ Maîtrise des activités externalisées et modes de commercialisation des produits

La gestion de certains contrats santé est déléguée à des organismes extérieurs. Des conventions sont signées avec ces organismes. La mise sous pli et l'affranchissement des décomptes santé est externalisée. Une convention de service a été signée entre la SAMBO et la société concernée.

La distribution des produits d'assurance est réalisée directement auprès des prospects ou des clients et de façon accessoire avec des agences bancaires et des courtiers. Une animation commerciale est mise en place par les commerciaux en ce qui concerne les agences bancaires et les courtiers. Leur rôle consiste en un accompagnement et une formation sur les produits.

### 3.5.3 Activités importantes ou critiques sous-traitées

La gestion déléguée en branche Santé représente 5,37% du Chiffre d'affaires global et la gestion des placements sous mandat représente 2,92% de la totalité des placements.

### 3.5.4 Fonctions clés sous-traitées

Actuellement, la SAMBO ne sous-traite aucune de ses activités jugées importantes ou critiques.

## 3.6 Adéquation du système de gouvernance

La Mutuelle estime que son système de gouvernance est approprié à la nature, l'ampleur et la complexité de ses risques du fait de sa simplicité et de son fonctionnement en Comité, ce qui permet de minimiser les erreurs lors de prises de décision.

## 3.7 Autres informations

Il n'y a pas d'autres informations notables à préciser.

## 4 Risques importants de la Mutuelle

La SAMBO a fait le choix de positionner la gestion des risques au centre de son processus décisionnel et pour ce faire, a procédé à l'analyse de son profil de risques et de ses risques clés.

La Mutuelle estime que ces risques clés sont les suivants :

- Réassurance : les contrats de la Mutuelle sont fortement réassurés, d'où une certaine dépendance de l'organisme vis-à-vis de ses partenaires réassureurs. Le risque pour la SAMBO en matière de réassurance découle du non-renouvellement d'un ou de plusieurs traités de réassurance. La SAMBO a choisi d'évaluer ce

scénario pour la troisième fois dans cette exercice ORSA, afin d'évaluer son impact sur ses exigences de solvabilité.

- Indemnisation : la Mutuelle doit avoir une maîtrise permanente de ses coûts de sinistres. Dans un environnement concurrentiel fort lié à la nouvelle réglementation en matière de protection sociale, la SAMBO a choisi d'évaluer l'impact d'un S/P dégradé en santé.
- Souscription : la Mutuelle doit se développer tout en conservant des rapports S/P satisfaisants.
- Risque opérationnel : la SAMBO a mené un important chantier à l'issue duquel les processus principaux de l'organisme ont été analysés et documentés. Ainsi, au 31/12/2017, 143 procédures étaient écrites. Une mise à jour de la cartographie des risques a également été réalisée courant 2017. Ceci permet d'en détecter les risques clés.
- Sécurité informatique : un Plan de Continuité d'Activité est rédigé et permet en cas d'évènement majeur de sécuriser la reprise des données informatiques
- Placements : Les comptes à terme représentent une part importante. Compte-tenu de la conjoncture actuelle, le Conseil d'Administration a choisi de conserver ce type de placement tout en étant vigilant.
- Sous-traitance : Même si la sous-traitance est minime au sein de la Mutuelle, son contrôle est important.
- Humains (« Homme-clé ») : Un salarié peut cumuler des tâches importantes et se retrouver seul à les accomplir. La Mutuelle attache donc de l'importance au partage de compétences.
- Risque de mono-activité : historiquement, la SAMBO est engagée dans l'assurance du monde de la pêche artisanale et des professionnels de la mer. Elle s'est depuis diversifiée en proposant des complémentaires Santé individuelles et collectives et l'assurance de la plaisance naturellement. Malgré tout, la SAMBO n'exerce que 2 branches sous Solvabilité 2, ce qui peut être pénalisant.

Enfin, les risques clés font l'objet d'un suivi particulier au sein de la SAMBO et suscitent une discussion à chaque Comité de Gestion des Risques. Ils sont évalués systématiquement chaque année.

#### 4.1 Risque de souscription

Le suivi de l'activité de souscription est réalisé au moyen de la mise en place d'indicateurs de type Sinistres/Primes et s'effectue dans le respect de la politique de souscription de la Mutuelle.

Dans un futur proche, la Mutuelle ne prévoit pas de modification de sa politique de souscription. Le risque de souscription ne devrait donc pas être impacté de manière significative, hormis l'impact naturel lié à l'augmentation prévisionnel d'activité.

#### 4.2 Risque de marché

Le SCR marché augmente globalement année après année du fait du fait que le résultat positif dégagé à chaque exercice est réinvesti.

Pour ce qui est du SCR Taux et du SCR Spread, il devrait être plus impacté du fait de la modification récente de la politique de placements.

La Direction Générale s'assure de la bonne application de la politique des placements et suit son risque de marché notamment par la réalisation d'exercice ORSA.

#### 4.3 Risque de crédit

La Mutuelle n'a pas de risque de crédit.

#### 4.4 Risque de défaut de contrepartie

Le risque de contrepartie se retrouve essentiellement sur le Crédit Maritime (groupe BPCE). En effet, les encours bancaires et les dépôts à terme représentent toujours une part importante (10 405 k€ en 2017 contre 22 430 k€ en 2016) malgré une baisse significative en 2017.

#### 4.5 Risque de liquidité

La Mutuelle n'a pas de risque de liquidité.

#### 4.6 Risque opérationnel

La SAMBO a mené un important chantier à l'issue duquel les processus principaux de l'organisme ont été analysés et documentés.

Concernant la gestion de sinistres, ces derniers sont évalués dès leurs déclarations par le gestionnaire ayant en charge le dossier, accompagnés au besoin (suivant la gravité) par :

- le responsable de l'activité (Corps de navires – Assurance de personnes) ;
- le commercial (qui a également un rôle d'expert) ;
- l'expert nommé.

Les chèques ou virements de règlement de sinistres sont signés par les personnes habilitées qui doivent être obligatoirement différentes de la personne ayant instruit le dossier.

Concernant la gestion des contrats d'assurance sont enregistrés sur une application métier développée en interne. Un transfert informatique des données comptables est réalisé via un automate. Tous les jours, un informaticien vérifie la bonne intégration des fichiers en consultant le journal de l'automate dans le logiciel de comptabilité. A posteriori, des contrôles réguliers sont effectués par les comptables afin de détecter les éventuelles erreurs d'intégration. Des contrôles de cohérence entre l'application métier et l'application comptable sont réalisées lors de la clôture des comptes.

#### 4.7 Autres risques importants

Il n'y a pas d'autres risques importants à préciser.

#### 4.8 Autres informations

Les investissements 2017 ont été réalisés conformément au principe de la personne prudente en s'assurant notamment du maintien du taux de marge actuel.

La politique des placements, qui avait fait l'objet d'une modification fin 2016, s'est poursuivie. Pour rappel, Le Conseil d'Administration avait choisi de diversifier les placements, et au besoin, les organismes bancaires ; de conserver une gestion saine et prudente ; d'optimiser les produits financiers en maintenant une marge de solvabilité suffisante ; de mettre en place, si besoin, de la gestion sous mandat. Cette nouvelle politique des placements doit se mettre en place sous un délai compris entre 2 et 3 ans maximum. Une gestion sous mandat a donc été mise en place et des investissements en obligations privées ont été réalisés courant 2017 par ce gestionnaire.

## 5 Valorisation à des fins de solvabilité

### 5.1 Actifs

#### 5.1.1 Présentation générale du bilan actif en norme Solvabilité 2

Actifs au 31/12/2017 :

Actif (en €)	Normes SII	Normes actuelles
Écarts d'acquisitions		0
Frais d'acquisition reportés		0
Actifs incorporels	0	0
Impôts différés actifs	0	0
Excédent de régime de retraite	0	0
Immobilisations corporelles pour usage propre	2 047 098	437 301
<b>Placements (autres que les actifs en représentation de contrats en UC ou indexés)</b>	<b>16 924 053</b>	<b>16 019 730</b>
Immobilier (autre que pour usage propre)	724 500	622 992
Participations	639 514	639 514
Actions	643 174	621 605
<i>Actions cotées</i>	643 174	621 605
<i>Actions non cotées</i>	0	0
Obligations	14 916 864	14 135 619
<i>Obligations souveraines</i>	3 881 191	3 536 020
<i>Obligations d'entreprises</i>	11 035 673	10 599 599
<i>Titres structurés</i>	0	0
<i>Titres garantis</i>	0	0
Fonds d'investissement	0	0
Produits dérivés	0	0
Dépôts autres que ceux assimilables à de la trésorerie	0	0
Autres placements	0	0
<b>Placements en représentation de contrats en UC ou indexés</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Les placements sont indiqués en valeur de marché (valeur de réalisation) et se répartissent comme suit :

- Notation A- et plus : 54,65%
- Notation BBB : 8,85%
- Notation BB : 6,79%
- Obligations d'Etat : 13,54%
- Immobilier : 8,58%
- Autres : 7,59%

Les « Autres placements » sont représentés pour 638 k€ de titres non notés.

Actifs au 31/12/2016 :

Actif (en €)	Normes SII	Normes actuelles
Écarts d'acquisitions		0
Frais d'acquisition reportés		0
Actifs incorporels	0	0
Impôts différés actifs	0	0
Excédent de régime de retraite	0	0
Immobilisations corporelles pour usage propre	2 102 016	492 219
<b>Placements (autres que les actifs en représentation de contrats en UC ou indexés)</b>	<b>22 444 616</b>	<b>21 675 724</b>
Immobilier (autre que pour usage propre)	971 866	737 954
Participations	607 512	607 515
Actions	24 592	20 824
<i>Actions cotées</i>	24 592	20 824
<i>Actions non cotées</i>	0	0
Obligations	6 040 646	5 509 431
<i>Obligations souveraines</i>	3 998 460	3 577 574
<i>Obligations d'entreprises</i>	2 042 186	1 931 857
<i>Titres structurés</i>	0	0
<i>Titres garantis</i>	0	0
Fonds d'investissement	0	0
Produits dérivés	0	0
Dépôts autres que ceux assimilables à de la trésorerie	0	0
Autres placements	14 800 000	14 800 000
<b>Placements en représentation de contrats en UC ou indexés</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

## 5.2 Provisions techniques

### 5.2.1 Présentation générale des provisions en norme Solvabilité 2

Les provisions techniques brutes sont calculées en Best Estimate (meilleure approximation). Une marge de risque vient également s'intégrer au passif du bilan.

Passif ( en €)	Normes SII	Normes actuelles
<b>Provisions techniques brutes</b>	<b>3 656 671</b>	<b>5 699 721</b>
Provisions techniques brutes Non-Vie (hors Santé)	4 018 214	4 765 987
<i>Provisions techniques brutes Non-Vie (hors Santé) - S1</i>		4 765 987
<i>PT calculées dans leur ensemble (Best estimate + Marge sur risque) Non-Vie</i>	0	
<i>Best Estimate Non-Vie</i>	3 789 845	
<i>Marge sur risque Non-Vie</i>	228 369	
Provisions techniques brutes Santé non SLT	-361 543	933 734
<i>Provisions techniques brutes Santé non SLT - S1</i>		933 734
<i>PT calculées dans leur ensemble (Best estimate + Marge sur risque) Santé NSLT</i>	0	
<i>Best Estimate Sante NSLT</i>	-361 543	
<i>Marge sur risque Sante NSLT</i>	0	

### 5.2.2 Méthodologie de calcul des provisions techniques

Les provisions sont déterminées pour leurs montants bruts (dossier par dossier), la part à la charge des réassureurs figurant à l'actif.

Les provisions pour sinistres sont des provisions correspondant à la valeur estimative des dépenses en principal et en frais tant internes qu'externes, nécessaires au règlement de tous les sinistres survenus et non payés.

Les provisions pour sinistres comprennent :

- les provisions pour sinistres inconnus ou déclarés tardivement (après la date d'inventaire)
- une provision pour frais de gestion destinée à couvrir les frais futurs liés aux sinistres en suspens y compris les frais internes.

Une marge de risque vient également s'intégrer au passif du bilan.

La Mutuelle :

- n'utilise pas la correction pour volatilité visée à l'article 77 quinquies de la Directive 2009/138/CE,
- n'applique pas la courbe d'intérêts sans risque transitoire visée à l'article 308 quater de la Directive 2009/138/CE,
- n'applique pas la déduction transitoire visée à l'article 308 quinquies de la Directive 2009/138/CE.

### 5.2.3 Principaux écarts de valorisation entre la norme comptable et la norme S2

Les principaux écarts de valorisation se retrouvent dans les placements car ils sont indiqués en valeur de marché (valeur de réalisation) et dans les provisions techniques car elles sont calculées en Best Estimate (meilleure approximation).

### 5.2.4 Qualité des données

Les données permettant le calcul des Best Estimate et les provisions techniques proviennent du logiciel métier et font l'objet d'une revue deux fois par an par les responsables techniques.

## 5.3 Autres passifs

Les montants des autres passifs sont identiques en norme S2 qu'en norme comptable actuelle.

Pour le calcul des impôts différés passifs, le taux d'imposition retenu est celui auquel la SAMBO est soumise, à savoir 28,92%.

Passif ( en €)	Normes SII	Normes actuelles
<b>Autres passifs</b>	<b>5 254 460</b>	<b>3 918 922</b>
Passifs éventuels	0	
Provisions autre que provisions techniques	0	0
Provisions pour retraite et autres avantages	0	0
Dettes pour dépôts espèces des réassureurs	388 731	388 731
Impôts différés passifs	1 335 539	0
Produits dérivés	0	0
Dettes financières	0	0
<i>Dettes envers les établissements de crédit</i>	0	0
<i>Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit</i>	0	0
Dettes techniques	2 185 567	2 185 567
<i>Dettes nées d'opérations d'assurance</i>	504 434	504 434
<i>Dettes nées d'opérations de réassurance</i>	1 088 030	1 088 030
<i>Autres dettes (non liées aux opérations d'assurance)</i>	593 103	593 103
Dettes subordonnées	0	0
<i>Dettes subordonnées exclues des fonds propres de base</i>	0	0
<i>Dettes subordonnées incluses dans les fonds propres de base en S2</i>	0	0
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	1 344 624	1 344 624

#### 5.4 Autres informations

Il n'y a pas d'autres informations à préciser.

## 6 Gestion du capital

### 6.1 Fonds propres

#### 6.1.1 Gestion des fonds propres actuels

La procédure appliquée pour la gestion des fonds propres de la Mutuelle est détaillée en point 5.1.

#### 6.1.2 Présentation des fonds propres actuels

Les fonds propres éligibles s'élèvent à 32 963 889 € en 2017 contre 29 478 282 € en 2016. Cette différence est due notamment à l'affectation du résultat 2016 en norme S2.

L'ensemble des fonds propres de la Mutuelle est classé en Tiers 1.

## Fonds propres éligibles 2017 :

## i. Fonds propres éligibles

	SCR	MCR
<b>Fonds propres éligibles</b>	<b>29 681 384</b>	<b>29 681 384</b>
Tiers 1 (Hors RR)	29 681 384	29 681 384
Tiers 2	0	0
Tiers 3	0	
<b>Réserve de réconciliation</b>	<b>3 282 505</b>	<b>3 282 505</b>
<b>Fonds propres</b>	<b>32 963 889</b>	<b>32 963 889</b>

*Exigence en tiers 1 respectée*

## Fonds propres éligibles 2016 :

## i. Fonds propres éligibles

	SCR	MCR
<b>Fonds propres éligibles</b>	<b>27 907 972</b>	<b>27 907 972</b>
Tiers 1 (Hors RR)	27 907 972	27 907 972
Tiers 2	0	0
Tiers 3	0	
<b>Réserve de réconciliation</b>	<b>1 570 310</b>	<b>1 570 310</b>
<b>Fonds propres</b>	<b>29 478 282</b>	<b>29 478 282</b>

*Exigence en tiers 1 respectée*

A noter qu'au sein de la Mutuelle, il n'existe pas de clauses importantes pouvant nuire à la disponibilité des fonds propres.



Le besoin de marge est en augmentation du fait de la politique des placements qui s'est mise en place fin 2016, à savoir le transfert partiel des comptes à terme vers de l'obligataire noté en moyenne à BBB. Cette politique des placements a pour objectif d'améliorer le montant des produits financiers (en baisse depuis plusieurs années) au détriment d'une partie de la marge. L'objectif de la Mutuelle est d'améliorer à nouveau la marge dans un avenir proche par les gains réalisés. Le taux de rendement sur le portefeuille obligataires est de +1,65% en 2017 lorsque celui des Comptes à terme est d'environ 0,40% (taux moyen). Les évolutions et les changements les plus significatifs sont présentés en partie 4 du présent rapport.

### 6.2.2 MCR

Le minimum de capital requis de la Mutuelle s'établit à 3,7 M€ en 2017 (idem en 2016). Il s'agit du minimum réglementaire au regard de l'activité de la Mutuelle.

#### ii. Indicateurs de solvabilités

SCR	4 611 307
MCR	3 700 000

### 6.3 Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé

La Mutuelle applique la formule standard.

### 6.4 Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis

En 2017, La mutuelle n'a constaté aucun manquement pour respecter tant le minimum de capital requis que pour le capital de solvabilité requis.

### 6.5 Autres informations

Il n'y a pas d'autres informations à préciser.

**ANNEXE I : COMPTES DE RESULTATS TECHNIQUES**
**COMPTE TECHNIQUE DE L'ASSURANCE NON-VIE CORPS DE NAVIRES**

	Opérations brutes totales	Cessions et rétrocessions	Opérations Nettes N	Opérations Nettes N- 1
			31/12/2017	31/12/2016
	(A)	(C)	(A - B - C)	
<b>Primes Acquisées</b>	8 013 513	5 928 498	2 085 015	1 961 331
Primes Affaires Directes	8 013 513	5 928 498	2 085 015	1 961 331
Primes Acceptations				
<b>Produits des placements alloués du compte non technique</b>	14 977		14 977	12 538
<b>Autres produits techniques</b>	53 292		53 292	37 611
<b>Charges de sinistres</b>	- 6 093 070	4 544 879	- 1 548 190	- 1 628 298
Affaires Directes	- 4 385 371	3 315 067	- 1 070 304	- 1 531 282
Acceptations	- 7 492		- 7 492	- 4 789
Charges de provisions s/sinist. Aff.Directes	- 1 700 206	1 229 812	- 470 394	- 92 227
Charges de provisions s/sinist. Acceptation				
<b>Participation aux résultats</b>				
<b>Frais d'acquisition et d'administration</b>	539 103		539 103	283 585
Frais d'acquisition	- 649 367		- 649 367	- 743 422
Frais d'administration	- 189 158		- 189 158	- 219 933
Commissions reçues des réassureurs	1 377 627		1 377 627	1 246 939
<b>Autres charges techniques</b>	- 185 942		- 185 942	- 228 490
<b>RESULTAT TECHNIQUE DES OPERATIONS NON-VIE</b>	<b>2 341 874</b>	<b>1 383 619</b>	<b>958 255</b>	<b>438 276</b>

**COMPTE TECHNIQUE DE L'ASSURANCE NON-VIE SANTE**

	Opérations brutes totales	Cessions et rétrocessions	Opérations Nettes N	Opérations Nettes N- 1
			31/12/2017	31/12/2016
	(A)	(C)	(A - B - C)	
<b>Cotisations acquises</b>	12 997 260	1 836 478	11 160 782	10 760 994
Primes Affaires Directes	12 997 260	1 836 478	11 160 782	10 760 994
Primes Acceptations				
<b>Produits des placements alloués du compte non technique</b>	27 229		27 229	25 532
<b>Autres produits techniques</b>	249		249	1 698
<b>Charges des prestations</b>	- 9 970 302	1 366 894	- 8 603 408	- 8 158 754
Affaires Directes	- 9 864 222	1 349 243	- 8 514 978	- 8 128 873
Acceptations				
Charges de provisions s/sinist. Aff.Directes	- 106 080	17 651	- 88 429	- 29 881
Charges de provisions s/sinist. Acceptation				
<b>Charges des autres produits techniques</b>				
<b>Participation aux résultats</b>				
<b>Frais d'acquisition et d'administration</b>	- 1 164 559		- 1 164 559	- 1 055 800
Frais d'acquisition	- 1 188 343		- 1 188 343	- 1 073 504
Frais d'administration	- 351 788		- 351 788	- 338 566
Commissions reçues des réassureurs	375 571		375 571	356 270
<b>Autres charges techniques</b>	- 136 984		- 136 984	- 121 253
<b>RESULTAT TECHNIQUE DES OPERATIONS NON-VIE</b>	<b>1 752 893</b>	<b>469 583</b>	<b>1 283 309</b>	<b>1 452 417</b>

## RESULTAT TECHNIQUE DES OPERATIONS NON-VIE

	Opérations brutes totales	Opérations données en substitution	Cessions et rétrocessions	Opérations Nettes	Opérations Nettes
				31/12/2017	31/12/2016
	(A)	(B)	(C)	(A - B - C)	
<b>Cotisations acquises</b>	<b>21 010 773</b>		<b>7 764 976</b>	<b>13 245 797</b>	<b>12 722 325</b>
Primes Affaires Directes	21 010 773		7 764 976	13 245 797	12 722 325
Primes Acceptations					
<b>Produits des placements alloués du compte non technique</b>	<b>42 206</b>			<b>42 206</b>	<b>38 070</b>
<b>Autres produits techniques</b>	<b>53 541</b>			<b>53 541</b>	<b>39 310</b>
<b>Charges des prestations</b>	<b>- 16 063 372</b>		<b>5 911 774</b>	<b>- 10 151 598</b>	<b>- 9 787 052</b>
Affaires Directes	- 14 249 593		4 664 310	- 9 585 282	- 9 660 155
Acceptations	- 7 492			- 7 492	- 4 789
Charges de provisions s/sinist. Aff.Directes	- 1 806 287		1 247 463	- 558 824	- 122 109
Charges de provisions s/sinist. Acceptation					
<b>Charges des autres produits techniques</b>					
<b>Participation aux résultats</b>					
<b>Frais d'acquisition et d'administration</b>	<b>- 625 456</b>			<b>- 625 456</b>	<b>- 772 215</b>
Frais d'acquisition	- 1 837 709			- 1 837 709	- 1 816 925
Frais d'administration	- 540 946			- 540 946	- 558 499
Commissions reçues des réassureurs et garants en substitution	1 753 199			1 753 199	1 603 209
<b>Autres charges techniques</b>	<b>- 322 925</b>			<b>- 322 925</b>	<b>- 349 744</b>
<b>Charge de la provision pour égalisation</b>					
<b>RESULTAT TECHNIQUE DES OPERATIONS NON-VIE</b>	<b>4 094 766</b>		<b>1 853 202</b>	<b>2 241 564</b>	<b>1 890 694</b>